



Question(s) and Answer(s) 3:

Q1. Under Section 4.3. of ANNEX A of the RFP states "Following CSA's approval of the site, a visit to the site will be required to confirm and/or update information provided in the site selection report and gather additional data to continue to develop the science scenario." It further states in Section 5 that the Site Identification Review is required "no later than March 31st 2014".

We are unclear based on the above as to when the visit to the site must occur - specifically if it must occur before or after the submission of the Site Identification Report and Review? If it is before these milestones, this would rule out most of Canada as most of the country will potentially be snow covered until March.

If a remote/Arctic site ends up being chosen and for logistical reasons it is not possible to carry out an in person site visit, could we use data from previous expeditions to this location in lieu of the site visit?

A1. The Site Identification Review meeting is designed to allow the contractor and CSA to decide upon which of the proposed sites will be considered for the deployment. After this review is completed, the site visit will be conducted to the selected site, and can take place at a more appropriate time later in 2014.

The Bidder must propose 2 or 3 sites in its proposal, and the final site will only be chosen after review with CSA (i.e. it will be a joint decision between CSA and the contractor). We won't know if it's logistically infeasible to carry out the in-person visit until the decision is taken that this is the site that should be selected.

CSA's preference would be to visit the site.

Question(s) et réponse(s) 3:

Q1. Dans la section 4.3. de l'annexe A de la DDP, il est mentionné que « suivant l'approbation du site par l'ASC, une visite sera nécessaire pour confirmer et/ou mettre à jour les renseignements fournis dans le rapport de sélection de site et recueillir des données additionnelles pour continuer le développement du scénario scientifique. De plus, il est mentionné dans la section 5 que l'examen d'identification du site est nécessaire « au plus tard le 31 mars 2014 »

Nous ne sommes pas clairs selon ces derniers sur quand la visite du site doit prendre place – plus précisément, si elle doit prendre place avant ou après la soumission du rapport et de l'examen d'identification du site? Si c'est avant ces jalons, ceci éliminerait la plupart du Canada alors que la plupart du pays sera potentiellement enneigée jusqu'au mois de mars.

Si on décide de choisir un site isolé/arctique et pour des raisons de logistique il n'est pas possible d'effectuer une visite du site en personne, pourrions-nous utiliser des données recueillies durant les expéditions précédentes à cet emplacement au lieu d'une visite du site?

R1. La réunion d'examen d'identification du site est prévue pour permettre l'entrepreneur et l'ASC de prendre une décision sur lequel des sites proposés sera considéré pour le déploiement. Après l'achèvement de cet examen, la visite du site sera menée au site sélectionné et peut prendre place à un moment opportun plus tard en 2014.

Le soumissionnaire doit proposer 2 ou 3 sites dans sa proposition, et le site final ne sera choisi qu'après un examen avec l'ASC (c'est à dire qu'il sera une décision conjointe entre l'ASC et l'entrepreneur). Nous ne saurons pas si c'est logiquement impossible d'effectuer la visite en personne jusqu'au moment que la décision est prise que c'est le site qui devrait être sélectionné.

La préférence de l'ASC serait de visiter le site.



Date: 2013/10/09

However, if the contractor is able to make a very convincing case not to conduct the trip and if a visit is really unfeasible, CSA might agree. This could only be possible if the contractor is familiar enough with the site to provide the information requested in the Statement of Work.

Q2. In ATTACHMENT 1 TO PART 4, Section M2, it states "This includes Travel and Living Expenses for the site visit, which shall not exceed \$10,000 and for the final review meeting at the CSA, which shall not exceed \$5,000." Our assumption is that further Travel and Living expenses (e.g., for a team meeting) are allowed as part of this contract?

A2. The Bidder is encouraged to propose a methodology that will facilitate the completion of all the requirements of the work while minimizing the need to travel. Email, teleconferencing and videoconferencing should be used to their fullest extent in order to maintain a reasonable budget for the project.

Hence, it is recommended that only the Site Visit and the Final Review Meeting should require travel from the contractor. However, if the Bidder wishes to propose additional trips, the overall cost cap for travel under this contract must be respected (i.e. the Site Visit, Final Review Meeting, and other travel must not exceed the \$15K total).

In all cases, all travel must have the prior authorization of the Project Authority.

Q3. I would like to request an extension to the deadline for this RFP. A great many of my team are academics and this represents one of the busiest times of the year with the commencement of teaching and graduate student supervision. I would, therefore, like to request a 2 week extension to this RFP.

Toutefois, si l'entrepreneur est en mesure de faire un cas très convaincant de ne pas mener le voyage et si une visite est vraiment impossible, l'ASC pourrait convenir. Cela pourrait être possible que si l'entrepreneur est assez familier avec le site pour fournir les informations demandées dans l'énoncé des travaux.

Q2. Dans la section M2 dans la PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 4, on mentionne que « Ceci inclus les coûts de déplacements et de subsistance pour la visite du site, qui ne doit pas dépasser 10 000\$ et pour la réunion d'examen finale à l'ASC, qui ne doit pas dépasser 5 000\$. » Nous supposons que les coûts de déplacements et de subsistance additionnels (par ex. pour une réunion d'équipe) sont permis dans le contrat?

R2. On encourage le soumissionnaire de proposer une méthodologie qui facilitera la satisfaction de tous les besoins du travail demandé tout en minimisant le besoin de voyager. Le courrier électronique, la téléconférence et la vidéoconférence devraient être utilisés le plus possible en vue de maintenir un budget raisonnable pour le projet.

Donc il est recommandé que seulement la visite du site et la réunion d'examen finale nécessiteraient l'entrepreneur de voyager. Toutefois, si le soumissionnaire désire proposer des voyages additionnels, le plafond du coût global pour les voyages dans le contrat doit être respecté (c.-à-d. que la visite du site, la réunion d'examen finale et d'autres voyages de doit pas dépasser la totale de 15K\$).

Dans tous les cas, tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'autorité de projet.

Q3. . J'aimerais demander une prolongation du délai pour cette demande de propositions. Un grand nombre de mon équipe sont des universitaires et cela représente une des périodes les plus achalandées de l'année avec le commencement de l'enseignement et de la supervision des étudiants diplômés. Je voudrais donc vous demander une prolongation de 2 semaines à cette DDP.



A3. An extension of 1 week can be granted.	R3. Une prolongation d'une semaine peut être accordée.
--	--